3-b

PLAN 36

DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

COMMUNE DE OIRON

34 35 36

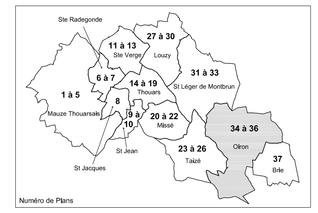

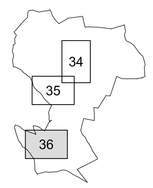

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/2000

P.O.S./P.L.U.	PRESCRIT	PROJET ARRETE	APPROUVE
REVISION POS / PLU ELABORATION *(ST LEGER & TAIZE)* ELABORATION (OIRON) (BRIE)	Le 10 / 07 / 2003 Le 21 / 01 / 2004 Le 20 / 01 / 2005	Le 15 / 12 / 2005	Le 20 / 07 / 2006
MISE A JOUR concernant les servitudes d'alignement : 01/09/2008 MISE A JOUR concernant l'Intégration du PPRI : 15/04/2009 MISE A JOUR concernant l'Intégration de la ZPPAUP de Thouars : 29/06/2009 1ère MODIFICATION : 19/02/2009 2ème MODIFICATION : 09/09/2010 1ère REVISION SIMPLIFIEE : 15/01/2011 MODIFICATION SIMPLIFIEE : 15/11/2012 MISE A JOUR concernant la suppression de la servitude AR3 sur le site du l'ETAMAT : 01/03/2011 DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE valant mise en compatibilité : 12/09/2013		3ème MODIFICATION : 06/01/2015 2ème REVISION SIMPLIFIEE : 06/01/2015	
VU POUR ETRE ANNEXE A LA DECISION COMMUNAUTAIRE EN DATE DU LE		Président de la Communaute de Communes	

LEGENDE

ZONES URBAINES

- Ua — ZONE URBAINE DENSE - CENTRE VILLE DE THOUARS
- Uaa — SECTEUR URBAIN DENSE - CENTRES BOURGS
- Ub — ZONE URBAINE DENSE - FAUBOURGS DE THOUARS
- Uc — ZONE URBAINE DE DENSITE MOYENNE - EXTENSIONS RECENTES
- Uch — SECTEUR URBAIN D'IMMEUBLES COLLECTIFS DE GRANDE HAUTEUR - THOUARS
- Ui — ZONE D'ACTIVITES INDUSTRIELLES, ARTISANALES & COMMERCIALES
- Us — ZONE RESERVEE AUX ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS
- Uw — SITE DE L'ETAMAT

ZONES A URBANISER

- 1AU — ZONE A URBANISER A COURT ET MOYEN TERME
- 1AU* — SECTEUR DE LA ZONE 1AU
- 2AU — ZONE A URBANISER A LONG TERME
- 1AUi — ZONE D'ACTIVITES FUTURES, A COURT ET MOYEN TERME
- 2AUi — ZONE D'ACTIVITES FUTURES, A LONG TERME
- 1AUer — ZONE A URBANISER A COURT ET MOYEN TERME POUR DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION DE L'ELECTRICITE UTILISANT LES ENERGIES RENOUVELABLES
- 1AUier — ZONE D'ACTIVITES FUTURES, A COURT ET MOYEN TERME EN LIEN AVEC LES ENERGIES RENOUVELABLES

ZONE AGRICOLE

- A — ZONE AGRICOLE
- Ap — SECTEUR AGRICOLE PROTECTION DES PATRIMOINES ET DES PAYSAGES

ZONES NATURELLES

- N — ZONE NATURELLE
- Ns — SECTEUR RESERVE A L'ACTIVITE AERONAUTIQUE
- Ne — "ECARTS CONSTRUCTIBLES" DE LA ZONE NATURELLE
- Ng — SECTEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
- Nj — SECTEUR DE JARDINS
- Njc — SECTEUR DE JARDINS DU CHATEAU DE OIRON
- Nl — SECTEUR DE LOISIRS
- Nlc — SECTEUR DE LOISIRS ET DE CAMPING
- Np — SECTEUR NATUREL PROTEGE

- Ub — ZONE
- SECTEUR DE PROTECTION AUTOUR DES SILOS
- SECTEUR DE CARRIERE
- ZONE INONDABLE DANS LAQUELLE S'APPLIQUE LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INNONDATION REPORT A TITRE INDICATIF (CF. ANNEXES, SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE)
- 20 — EMPLACEMENTS RESERVES (VOIR LISTE)
- 20 / 35m — MARGES DE RECUL (RECUL MINIMUM)
- LIGNE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS (VOIR REGLEMENT)
- ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER OU A CREER
- ELEMENTS DE PAYSAGE A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-7 DU CODE DE L'URBANISME
- BOSQUETS
- MURS DE CLOS
- HAIES - ALIGNEMENTS
- ARBRES
- CONE DE VUE
- PERSPECTIVE
- ESPACES A VEGETALISER
- SENTIERS A CONSERVER (PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE)
- SITES ARCHEOLOGIQUES
- SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT
- LIMITES COMMUNALES